

**POSTE à PROFIL**

**Directeur d'école d'application  
Ecole primaire d'application Georges Guynemer  
Rentrée 2021**

**Textes de référence :**

Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.  
Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015

**L'inscription sur la liste d'aptitude académique inhérente à ce type de poste étant obligatoire, le poste est proposé à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022.**

**Rôle et positionnement :**

L'école primaire d'application compte 10 classes (9 postes de PEMF, 1 poste d'adjoint)  
L'école comprend 5 classes à effectifs réduits deux en GS, trois en cycle 2  
L'école est située en REP  
Une Unité d'Enseignement Externalisée de l'IME Claude Joly de Marzy est hébergée dans l'école

Le directeur, titulaire d'un CAFIPEMF, bénéficie d'une décharge d'enseignement complète.

Les missions sont celles d'un directeur d'école.

En tant que maître formateur directeur d'école il coordonne l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organise les relations avec l'IEN et l'INSPE.

Il participe à la formation initiale en lien avec l'INSPE

Il peut être amené à participer à des actions de formation continue

Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 constituent le cadre de référence pour construire et orienter son action auprès des enseignants stagiaires ainsi qu'au service d'un développement professionnel progressif et continu.

**Profil du Poste**

**Le directeur d'école d'application est un enseignant titulaire du CAFIPEMF. Il exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription Nevers 3 préélémentaire.**

Accompagner et développer un collectif de travail au sein de l'école en lien avec l'INSPE.

Accomplir une mission de formation auprès d'adultes, en qualité de formateur auprès des stagiaires, néo-titulaires, maîtres expérimentés et directeurs d'école nouvellement nommés.

Accompagner la prise de fonction des néo-formateurs

Être le garant d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et être le relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

## **Missions**

Pilotage de l'école

Prise en charge des tutorats des PES (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité)

Participation aux parcours adaptés et aux dispositifs d'aide des PES,

Participation au jury de soutenance des mémoires professionnels des PES

Participation à des commissions d'entretien (directeurs d'école à deux classes et plus, entretiens professionnels des AESH...)

Participation au jury CAFIPEMF

Relation et travail de collaboration avec l'autre école d'application du quartier

Engagement au sein du REP du Banlay et relations inter-degrés

Renforcement du lien école-famille

Travail de proximité avec le Programme de Réussite Educative

Construction avec l'équipe de circonscription de plans d'actions pédagogiques pour la réussite des élèves en appui sur les évaluations nationales

Participer au Pôle de ressource de circonscription

Siéger au conseil départemental de formation

Il est attendu que les directeurs d'école d'application poursuivent une démarche individuelle de formation dans les domaines qui relèvent de leurs champs d'intervention et soient en veille pédagogique.

Le directeur rend compte de son action via un rapport d'activité annuel.

## **Compétences requises**

- Posséder une connaissance approfondie de la didactique
- Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire
- Aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires.
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Posséder des capacités relationnelles et rédactionnelles
- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération :
- Faire preuve de discrétion et de loyauté